

Język polski
L'lsien Pollakk
La lengua polaca
A lengyel nyelv
Lenkų kalba
Língua polaca
La lingua polacca
The Polish Language
Poljski jezik
Polnisch
Polska
Πολωνική Γλώσσα
Det polske sprog
Polský jazyk
Pol'ský jazyk
Poļu valoda
Poola keel
De Poolse taal
Puolan kieli

Le Polonais

Contributors:

The Polish text by prof. dr hab. Walery Pisarek
Czech translation by Teresa Piotrowska-Małek
Dannish translation by Andrzej Zalewski
Dutch translation by Agnieszka Bienias
English translation by Marta Usiekniewicz
Estonian translation by Aarne Puu
Finnish translation by Sirkka Ojaniemi
French translation by dr Wanda Jadacka
German translation by Andreas W. Meger
Greek translation by Przemysław Kordos
Hungarian translation by Ildikó Kozak
Italian translation by Maciej Jaskot
Latvian translation by Ieva Palaša
Lithuanian translation by dr Ana Romančuk
Maltese translation by Carmel Azzopardi
Portugese translation by Agata Adamska
Slovak translation by doc. PhDr. Marta Pančíková, PhD.
Slovenian translation by Jasmina Šuler-Galos
Spanish translation by Magdalena Adameczyk
Swedish translation by Grażyna Tatar

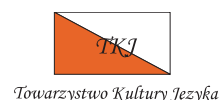
Design by Tomasz Korwin-Szymanowski
Edited by Agata Hącia

Published by The Council for the Polish Language
Warsaw 2007

ISBN: 978-83-916268-2-5



The Council for the Polish Language
ul. Nowy Świat 72
00-330 Warszawa
www.rjp.pl



This publication has been partially founded by the Ministry of Culture and National Heritage,
the Senate of the Republic of Poland and Langenscheidt Polska



Production: PPHU TURKUS-POL Warszawa, e-mail: turkuspol@wp.pl

e polonais

Avec 38 millions de locuteurs en Pologne, 2 millions dans d'autres pays européens et 8 autres millions de locuteurs (principalement des Polonais natifs), le polonais se classe parmi les 25 langues les plus répandues de la planète. Il est également l'une des dix langues les plus répandues en Europe. Si l'on considère le nombre de locuteurs natifs, il occupe la sixième place en Europe. Il est connu, au moins passablement, de 50 millions d'hommes. D'après «Languages of the World», des habitants de 21 pays, soit 35 millions de personnes, le déclarent leur langue maternelle (ou plus précisément leur langue première, «first language»).

Plus de 37 millions de locuteurs natifs vivent en Pologne, où les minorités linguistiques ne représentent que 3 à 4% des habitants, soit moins d'un million de personnes. Selon l'étude «Europeans and their Languages», 98% des habitants de la Pologne déclarent que le polonais est leur langue maternelle. Les représentants des minorités linguistiques en Pologne sont d'ordinaire bilingues, c'est-à-dire qu'en dehors de leur langage ethnique ils parlent également le polonais, et les générations plus jeunes savent également lire et écrire en polonais.

Le polonais, avec le tchèque, le slovaque, le kaszoube, le bas-sorabe, le haut-sorabe et le polabe, une langue éteinte, appartient au groupe des langues slaves occidentales de la famille indo-européenne. Cette famille se compose de deux parties - *satem* et *kentum*. Le polonais, avec les autres langues slaves, les langues baltes et iraniennes représente la partie *satem* (cfr. *srdce* en tchèque, *širdis* en lithuanien, *serce* en polonais en opposition au *heart* anglais, *cœur* français, καρδιά grec, *cor* latin et *Herz* allemand).

Le polonais se distingue des autres langues slaves occidentales entre autres par les traits suivants:

1. Le passage des consonnes sonores *r* et *l* en *ar*, *ier* ou *il*, cfr. *sarna*, *kark*, *pieścić*, *wilk* en polonais contre *srna*, *srna*, *krk*, *prsteń*, *vlk* en tchèque;
2. le passage des consonnes palatales en mouillées;
3. l'accent paroxytonique stable, l'absence de prosodie et de l'intonation (mis à part l'intonation expressive).

Gwarzące różnym językiem narody



es particularités du polonais

Dans sa phonétique, le polonais standard contemporain se caractérise par un nombre réduit de voyelles (à savoir: *a, e, o, u, i, y, ę* [e nasal], *ą* [o nasal], sans distinction en longues et brèves) et un nombre relativement important de consonnes, qui forment souvent des groupes dans le texte. Malgré ce bas nombre de voyelles, deux d'entre elles, héritées de l'époque du slave ancien, sont absentes de la majorité des langues européennes et de toutes les langues slaves vivantes contemporaines. Ce sont les voyelles nasales *ą* (malgré sa graphie c'est un o nasal, et non un a) et *ę*. D'ailleurs, même en polonais ils perdent leur nasalité dans certaines circonstances. À la fin du mot, c'est-à-dire en finale, on ne prononce que le *ą* d'une manière nettement nasale (p. ex. *z taką ładną książką*)¹, tandis que le *ę* en fin du mot est aujourd'hui prononcé comme un *e*² (p.ex. *lubie cie*, malgré la graphie *lubię cię*)³. À l'intérieur du mot, les deux ne sont prononcées comme nasales que devant les consonnes constrictives *w, f, s, z, sz, ż, ś, ź, ch*, tandis que devant les autres (c'est-à-dire devant *p, b, d, t, c, dz, cz, dż, ć, dź, k, g*) leur nasalité se matérialise sous forme d'une consonne nasale indépendante *m, n* ou *f* [n mouillé]; p.ex. on prononce *wąsy, węż*⁴ comme on les écrit, avec respectivement un o et un e nasal, mais l'on prononce *zombek, zemby, wendka, pieńć*,⁵ malgré la graphie, respectivement, *ząbek, zęby, wędka, pięć*. Devant *l* et *ł* [l labial] le *ą* à tout comme le *ę* perdent leur nasalité: on prononce *wziół, wzili*⁶ [sans nasalité], malgré la graphie *wziął, wzięli*.

L'impression que le polonais est hérissé de consonnes est encore renforcé par son orthographe. Certaines consonnes n'ayant pas de transcription en lettres de l'alphabet latin sont transcrites par deux signes, p. ex. la notation *sz, cz* désigne respectivement le *š* (ang. *sh*) et le *č* (ang. *ch*). Il existe même des phrases créées exprès pour amuser et effrayer les étrangers, p. ex.

*W gąszczu szczawiu we Wrzeszczu
Klaszczą kleszcze na deszczu.*⁷

ou bien:

*W Szczepreszynie chrząszcz i trzmiel
brzmią w trzcinie.*⁸

mais:

*Mali po polu hulali i pili kakao.*⁹

est aussi un texte en polonais.

1. Littéralement: avec un livre si joli. [Note du traducteur]

2. Rappelons que le polonais n'a qu'un *e*, qui ressemble le plus au *E* ouvert français, comme dans *visière*. [Note du traducteur]

3. Littéralement: je t'aime bien. [Note du traducteur]

4. Littéralement: moustache, odorat. [Note du traducteur]

5. Littéralement: petite dent, les dents, la canna à pêche, cinq. [Note du traducteur]

6. Littéralement: il a pris, ils ont pris. [Note du traducteur]

7. Littéralement: Dans des broussailles d'oseille à Wrzeszcz [une partie de Gdansk], des tiques applaudissent dans la pluie.

8. Littéralement: A Szczepreszyn [petite localité non loin de Zamość], un hanneton et un bourdon bruissent dans les roseaux. [Note du traducteur]

9. Littéralement: Les petits gambadaient par le champ et buvaient du cacao. [Note du traducteur]

czyżnie

W mojej pięknej ojczyźnie-polszczyźnie

En fait, pour les étrangers (même natifs des autres pays slaves) des problèmes plus importants n'apparaissent pas tellement lors de la prononciation des sons *ś* (ang. *sh*) ou *ć* (ang. *ch*), ni même de leur accumulation *szcz* (ang. *shch*), mais bien lorsqu'il leur faut faire la différence entre les sons suivantes: *s* (p. ex.: *sam*), *s'* (p. ex.: *sinologia*), *ś* (p. ex.: *śmiech*) et *ś* marqué *sz* à l'écrit (p. ex.: *szpilka*); *c* (p. ex.: *cały*), *c'* (dans des emprunts, p. ex.: *cito*), *ć* (p. ex.: *ćma*) et *ć* marqué *cz* à l'écrit (p. ex.: *czapka*).¹⁰

Toute consonne finale est normalement toujours prononcée comme non sonore: on dit *grat*, bien qu'on écrive *grad*. Cependant, si le mot suivant commence par une consonne sonore, la consonne finale du mot précédent garde sa sonorité, ou même l'acquiert. Une situation particulière se produit lorsqu'un mot se termine par une consonne, et le suivant commence par une voyelle ou une des consonnes liquides: *m*, *n*, *l*, ou *r*. La manière de prononcer la consonne finale du mot précédant divise la carte de la Pologne en deux parties: la partie nord, désonorisante, et la partie sud, sonorisante. Les habitants de la Mazovie, Varsovie comprise, prononcent *brat ojca*, *brzek lasu*,¹¹ et ceux de la Petite Pologne, Cracovie comprise – *brad ojca*, *brzeg lasu*. Ce phénomène, connu sous le nom de sandhi apparaît aussi dans d'autres langues, p. ex. dans l'anglais des Îles Britanniques.

Le polonais est une langue flexionnelle. Les mots déclinés (substantifs, adjectifs, adjectifs numéraux et pronoms) ont:

- sept cas;
- deux nombres;
- trois genres au singulier;
- deux genres au pluriel.

Chrzęszcz brzmi w trzcinie

Les verbes prennent des formes différentes selon la personne, le nombre, le genre, le temps, le mode, la voix et l'aspect.

Pour ce qui est de l'emploi des verbes, le polonais, comparé aux langues romanes et germaniques, se distingue par une catégorie de l'aspect très développée, relevant plutôt de la formation des mots que de la flexion, et qui, à peu de frais, contrebalance efficacement et facilement un nombre relativement modeste de temps grammaticaux. Les verbes formés à l'aide de préfixes et de suffixes indiquent non seulement si l'action est accomplie ou non accomplie (p.ex. *robić*, non accompli, vs. *zrobić*, accompli), mais aussi informent sur ses répétitions (p.ex. *czytywać*), qu'elle a été commencée (p.ex. *zaśpiewać*), qu'on en a pris l'habitude (p.ex. *rozpić się*), qu'elle n'a duré que quelque temps (p.ex. *potaćńczyć*) ou une période complète (p.ex. *przetańczyć*)¹² etc. L'opinion courante veut que la maîtrise de l'emploi des aspects est le plus grand défi pour un étranger qui apprend le polonais.

10. Littéralement: seul, sinologie, rire, épingle, entier, lat. cito, papillon de nuit, bonnet.

11. Littéralement: grêle, le frère du père, le bord du bois [les 2 derniers en deux variantes].

12. Sens approximatif: faire / avoir fait; lire parfois; chanter [un air]; devenir ivrogne; danser un peu, danser [tout un période de temps].



zrobiłem
zrobiłam
zrobiłeś

zrobiłaś
zrobiło
zrobiliśmy

zrobiłyśmy
zrobiliście
zrobiłyście

Le système des adjectifs numéraux est une autre particularité du polonais. La majorité est fléchie en cas et en genres, et il en existe différentes catégories en dehors de la catégorie des numéraux cardinaux (*jeden, dwa trzy...*) et ordinaux (*pierwszy, drugi, trzeci...*): les numéraux noms de groupe, les numéraux multiplicateurs [*mnożne*], pluriels [*wielorakie*] et partiels. La forme d'un numéral dépend de ce qui est compté. Les Polonais disent *dwa konie* [deux chevaux], mais *dwaj chłopcy*//*dwóch chłopców* [deux garçons], *dwie dziewczynki* [deux filles] et *dwoje dzieci* [deux enfants]. Le système des numéraux se rétrécit; la génération de nos grands-parents employait couramment une suite spécifique des numéraux partiels *półtora* ('un et demi'), *półtrzecia* ('deux et demi'), *półczwarta* ('trois et demi') etc., et une suite de formes à part pour nommer le nombre de gens formant compagnie: *samowtór* ('à deux'), *samotrzec* ('à trois'), *samoczwart* ('à quatre').

Gâce à une flexion assez développée **l'ordre des mots dans les phrases polonaises est libre**. Il ne l'est pas tout à fait, pourtant. Cette liberté est limitée par des facteurs stylistiques et logiques, et non grammaticaux ou sémantiques. Nous pouvons dire tout aussi bien *Ojciec czyta książkę córce* ['Le père lit un livre à sa fille'], que *Córce czyta książkę ojciec*, ou bien *Książkę czyta ojciec córce* ou bien *Córce książkę ojciec czyta*, ou même *Czyta książkę ojciec córce*¹³. Toutes ces phrases sont grammaticalement acceptables, quoique seule la première semble naturelle hors contexte.

Suite à la christianisation de la Pologne au Xe siècle, qui se fit par l'intermédiaire de la Bohémie (tout autrement que pour la Russie kiévienne), le territoire polonais se retrouva dans la zone d'influence de l'Europe de l'Ouest. Cette influence se manifestait entre autres par l'utilisation de l'alphabet latin, d'abord pour écrire quelques mots polonais isolés, puis des phrases, et enfin des textes. Ce ne fut qu'au XVe siècle, donc au temps des manuscrits, que furent fixées les règles élémentaires pour l'écriture des sons qui n'avaient pas de lettres latines correspondantes.

L'alphabet polonais se compose des 32 lettres suivantes:

Aa Ąą Bb Cc Ćć Dd Ee Ęę Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll Łł Mm Nn Ńń Oo Óó Pp Rr Ss Śś Tt Uu Ww Yy Zz Żż Źź. Dans les mots empruntés, on utilise également les lettres Qq, Vv et Xx.

13. Voir: Comtesse, vos beaux yeux me font mourir d'amour, Mourir d'amour me font, comtesse, vos beaux yeux etc. dans Le bourgeois gentilhomme de Molière.

zrobili
zrobiły
zrobiony

zrobiona
zrobione
zrobieni

zrobiwszy
zrobiono
zrobi się



a diversification de la langue

Si l'on considère le nombre de locuteurs, le polonais général des personnes cultivées, ou polonais littéraire, comme on appelle le polonais standard, est relativement uniforme sur tout le territoire de la Pologne. Sa diversification actuelle résulte plutôt des facteurs sociaux, professionnels et fonctionnels que régionaux. Dernièrement, l'opposition de la langue officielle (publique) et de la langue familière (privée) semble être la principale. Les différences de parler et de dialecte, de moins en moins saillantes par ailleurs, ne se maintiennent que parmi la population rurale.

Si l'on prend en considération les critères historiques et linguistiques, le territoire habité par la population de langue polonaise se laisse diviser en quatre parties, qu'on peut présenter ainsi:

Dialecte de la Grande-Pologne	Dialecte mazovien
Dialecte silésien	Dialecte de la Petite-Pologne

Parmi ces quatre dialectes, seul le silésien reste réellement vivant, et n'est pas limité à la population rurale; voire, malgré sa diversification intérieure, une partie des locuteurs manifeste même des ambitions de l'ériger au rang de langue régionale silésienne. Le parler des Bas-Tatras (appartenant au dialecte de la Petite-Pologne), c'est-à-dire la langue des montagnards des Bas-Tatras, reste également vivante. La langue des Kaszoubes (les habitants de la Poméranie), classé encore il n'y a pas longtemps parmi les dialectes du polonais, fut promue par la loi au rang d'une langue régionale distincte.



a conscience linguistique

Déjà au XVe siècle, les habitants du territoire polonais étaient bien conscients qu'une langue commune assure la survie de la nation, et se faisaient appeler «gens de langue polonaise» (*homines linguae Polonicae*). Vers 1440, un des professeurs de l'Académie cracovienne, Jakub Parkoszowic, comparait même le mérite de développer et perfectionner sa langue maternelle au mérite des chevaliers, défenseurs des frontières de la patrie. Au XVIe siècle, les imprimeurs déclaraient qu'ils imprimaient les livres en polonais par amour de la langue polonaise.

Wpadam do Soplicowa
jak w centrum polszczyzny

A niechaj narodowie wždy postronni znają,
iż Polacy nie gęsi, iż swój język mają

Cette attitude envers leur langue permit aux Polonais de sauvegarder le sentiment d'identité nationale après la disparition de l'État polonais, qui fut partagé au XIXe siècle entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Plusieurs poètes de ce temps disaient que leur partie était la langue polonaise. De même, à la fin du XXe siècle, 92% des habitants de la Pologne âgés de plus de 14 ans, interrogés sur ce qui unit le plus les Polonais, choisissaient la langue - plus souvent que l'histoire commune, le territoire, la religion, voire l'État.



L'histoire de la langue polonaise

Le polonais littéraire est issu des dialectes slaves de l'Ouest, utilisés sur le territoire de ce qui fut plus tard la Grande-Pologne, colonisé au Xe siècle par la tribu des Polanes, dont les centres étaient Gniezno et Poznan, et sur le territoire de ce qui fut plus tard la Petite-Pologne, colonisé par la tribu des Vislanes, dont le centre était Cracovie. Un moindre rôle dans la formation du polonais échut aux autres régions, entre autres à la Mazovie, bien que Varsovie (qui en fait partie) fut le siège de la cour royale depuis le XVIIe siècle, et à partir de l'année 1918 - la capitale, aussi bien formelle que réelle.

Pendant des décennies, les linguistes polonais n'arrivaient pas à se mettre d'accord lequel des deux dialectes (celui de la Grande-Pologne ou de la Petite-Pologne) avait joué un rôle plus important dans la formation d'une langue polonaise supra-tribale. A présent, l'opinion dominante affirme que le développement de la langue se faisait parallèlement à celui de l'État: comme il se constitua à partir de l'État des Polanes, avec comme centres Gniezno et Poznan, c'est là que dut se former la langue supra-tribale. Une fois que le centre de l'État, le siège des ducs, et finalement le centre de la culture se furent déplacés à Cracovie, la langue commença à subir l'influence du dialecte local, à savoir celui de la Petite-Pologne.

Au XVIIIe et au XIXe siècles, ce fut la partie orientale de la République disparue qui joua un rôle primordial dans le développement de la langue polonaise, car alors les écrivains polonais les plus illustres naquirent dans cette région.

Les traces écrites les plus anciennes d'un texte polonais datent du XIIIe siècle; c'étaient des noms de personnes et des toponymes «incrustés» dans un document latin de 1136. Un recueil de sermons, les premiers textes complets conservés en polonais, est de 200 ans leur cadet - il date des années 50. du XIVe siècle.

Nie miecz, nie tarcza - bronią Języka, Lecz - arcydzieła!



La plus ancienne traduction en polonais d'un texte plus long reste un psautier datant de 1380 environ. La plus ancienne traduction de la Bible, encore manuscrite, fut terminée en 1450. Il fallut attendre 100 ans encore pour voir imprimer une traduction de la Bible en polonais - elle apparut en 1561. Son traducteur put déjà se servir du dictionnaire latin-allemand-polonais de Jan Murmeliusz (édité en 1526). En 1568 fut imprimée la première grammaire du polonais „Polonicae grammatices institutio”, écrite par un Polonais d'origine française, Piotr Statorius Stojewski. Une centaine d'années après la première Bible imprimée en polonais, c'est-à-dire en 1661, un premier journal polonais, „Merkuriusz Polski” [le Mercurien polonais] commença à paraître, encouragé par la cour royale comme la Gazette française, son aînée de 30 ans.

Le polonais littéraire contemporain se forma vers la moitié du XVIe siècle. On ne peut surestimer le mérite qu'eurent, dans cette oeuvre, les écrivains et les poètes de l'époque: Biernat de Lublin (environ 1465 - après 1529) et Mikołaj [Nicolas] Rej (1505-1569), Jan Kochanowski (1530-1584), et Piotr Skarga, jésuite (1536-1612), auteur des sermons célèbres.

Les imprimeurs de Cracovie y furent aussi pour beaucoup: Jan Haller, Florian Ungler, Maciej Wierzbicka, un Cracovien d'adoption, natif de Silésie - Hieronim Wietor, Maciej et Marek Szarffenberg. Au XVIIIe siècle, les grands auteurs comme le poète Ignacy Krasicki (1735-1801) ont gardé une influence primordiale sur la conscience linguistique et le langage même des Polonais. Il en fut de même au XIXe siècle, si l'on considère l'apport de Adam Mickiewicz (1798-1855), de Juliusz Słowacki (1809-1849), d'Aleksander Fredro (1793-1876), de Henryk Sienkiewicz (1846-1916) et de Bolesław Prus (1847-1912). Il est prouvé que les belles lettres, la littérature scientifique, et à un certain point la presse ont permis de sauvegarder l'unité langagière de la population polonaise, dépourvue de son État pendant les 120 ans de son partage entre les trois puissances européennes: la Russie, la Prusse et l'Autriche. De nos jours par contre l'influence de la littérature sur le langage public et familial est modeste en comparaison à celui des médias, et surtout de la publicité.

Ce furent des oeuvres en leur langue maternelle qui ont valu des prix Nobel en littérature à quatre écrivains polonais: Henryk Sienkiewicz (1905), Władysław Reymont (1924), Czesław Miłosz (1980) et Wisława Szymborska (1996).



Z językać wszystkie mądrości
Nauk wszelkich ich chytróści,
Wszelka sprawa każdej rzeczy
Przez język się zawsze toczy.



'influence des autres langues

Le polonais se forma et s'épanouit d'abord à côté des autres dialectes slaves, et ensuite par lui-même, en subissant toutefois des influences de diverses langues et en enrichissant son vocabulaire. Parmi les plus anciens, encore préhistoriques, comptent les emprunts à l'iranien (p.ex. bóg, raj) et au gothe (p.ex. chleb, książę)¹⁴. Ensuite, au Moyen Âge, vint une vague d'emprunts au tchèque et au latin (p.ex. parafia, proboszcz) relatifs surtout à la religion chrétienne, la liturgie, aux rites et l'organisation de l'Église, et d'emprunts à l'allemand, liés au bâtiment, à l'économie et aux autorités (p.ex. dach, cegła, burmistrz, ratusz, wójt). L'influence du tchèque s'est surtout manifestée par le fait qu'il servait d'intermédiaire entre le latin et le polonais qui assimilait la terminologie chrétienne, p.ex. kościół, opat, przeor, et que le polonais alignait la forme phonétique de ses mots sur le tchèque, estimé plus élégant; cette influence explique la forme des mots polonais wesele, serce au lieu de wiesiele, sierce¹⁵. Au XVI^e siècle, l'italien prend la relève (ce que prouvent les emprunts à cette langue: pałac, kapela, kalafior, kasa, opera)¹⁶, pour céder ensuite la place au français (ce que prouvent les emprunts: bulwar, adres, bukiet, awans, afera, krem, parasol)¹⁷, qui dominera jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Ce même centenaire vit se graver, dans le langage de plusieurs domaines de la vie publique polonaise, et surtout en technique, en administration et en activité politique, l'influence des langues des pays envahisseurs: de l'allemand (p.ex. obcas, szmelc, hebel, klajster, wajcha, kurort, et les calques: dworzec kolejowy de l'all. Bahnhof, listonosz de l'all. Briefträger)¹⁸, du russe (p.ex. kibitka, turma, zsyłka, gułag, łagier, kołchoz, mais aussi dacza, samowar et sputnik)¹⁹.

Cette influence, comme en témoignent les exemples cités, s'est étendue au XX^e siècle. Dans sa seconde moitié toutes les influences étrangères furent dominées par celle de l'anglais: en technologie et en recherche (p. ex. serwer, skaner, trend), en économie (p. ex. biznes, boom, leasing, menedżer), en sport (p. ex. aut, gol, tenis, walkower), en musique populaire (p. ex. longplay, playback, song) et dans la vie quotidienne (p. ex. piercing, grill, hamburger).

Le lexique du polonais contemporain garde aussi des traces de plusieurs autres langues, tel l'arabe (p.ex. alchemia, alkohol, cyfra), l'ukrainien (p.ex. bohater), le turc (p.ex. janczar, kajdany, pantofel), le hongrois (p.ex. dobosz, szałas), le finnois (p.ex. sauna), l'espagnol (p.ex. hacjenda), le néerlandais (p.ex. majtek), l'islandais (p.ex. gejzer), le japonais (p.ex. harakiri, karaoke, sake), le norvégien (p.ex. slalom, fiord), le suédois (p.ex. skansen) et autres.

Jaki język - taki naród!

14. Dieu, paradis; pain, prince.

15. Paroisse, curé; toit, brique, abbé, prieur; noce, cœur.

16. Palais, orchestre populaire, chou-fleur, caisse, opéra.

17. Boulevard, adresse, bouquet, avance, affaire, crème, parasol.

18. Talon [d'une chaussure], fam. rebut (aussi: pour une marchandise de très basse ou nulle qualité), râpe, colle, bras tournant [d'un ustensile], ville d'eaux, calques: gare routière, facteur.

19. Char à prisonniers, prison [bâtiment], déportation, goulag [camp de concentration soviétique], kolkhoze, datcha, samovar et sputnik.



En 1918, le territoire de la Pologne, après 120 ans de partage entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, fut ressoudé en un seul État: la Pologne se retrouva libre et indépendante. Le statut de la langue polonaise fut établi presque aussitôt. Le 31 juillet 1924, l'Assemblée Nationale a voté une **loi** sur la langue de l'État et la langue officielle des autorités centrales et locales. Elle proclamait que "la langue officielle de la République de Pologne est le polonais. Tous les organes administratifs, qu'ils soient centraux ou locaux, exercent leurs fonctions dans la langue officielle aussi bien dans ses missions externes qu'internes". Toutefois, cette loi accordait aux représentants des minorités ethniques le droit de communiquer dans leurs langues au niveau des organes locaux. Après la deuxième guerre mondiale, la loi fut remplacée par un **décret** sur la langue de l'État et la langue officielle des autorités centrales et locales. Il reprenait les stipulations de la loi pour la langue polonaise, mais omettait la possibilité d'employer des langues minoritaires.

En 1997, l'Assemblée Nationale vota une nouvelle Constitution de la République de Pologne, la première Constitution à proclamer (dans l'article 27): "Le polonais est la langue officielle de la République de Pologne". Deux ans après, en 1999, le parlement a voté la loi du 7 octobre sur la langue polonaise, qui reste en vigueur à quelques changements près.

Voici les plus importants parmi ces changements:

- l'exigence d'utiliser la langue polonaise dans le commerce et les contrats d'embauche fut limitée par la loi introduite le 2 avril 2004 modifiant la loi sur la langue polonaise;
- la permission d'utiliser la langue de la minorité ou la langue régionale dans les communes où le nombre d'habitants utilisant la langue régionale donnée égale au moins 20% fut instaurée par la loi du 6 janvier 2005 sur les minorités nationales et ethniques et sur la langue régionale.

Oto dom mój:
cztery ściany wiersza
W mojej pięknej ojczyźnie-polszczyźnie



e Conseil de la langue polonaise

Il fut créé en 1996 comme un des comités spéciaux auprès du Bureau de l'Académie polonaise des Sciences. Il se compose de 38 membres, nommés pour quatre ans par le Président de l'Académie polonaise des Sciences. La moitié des membres sont des linguistes, l'autre moitié - des représentants des autres disciplines (entre autres de la physique, de l'informatique, de la médecine) et d'autres domaines, comme la littérature, le théâtre, le journalisme. La loi sur la langue polonaise de 1999 a accordé au Conseil le statut d'institution de conseil et d'opinion en ce qui concerne l'usage de la langue polonaise, et a établi ses droits et obligations. Conformément à la loi, le Conseil accomplit les tâches suivantes:

- tous les deux ans, il doit soumettre au Parlement et au Sénat un compte-rendu sur l'observation de la loi sur la langue polonaise;
- sur requête du autorités ou de sa propre initiative, il exprime, sous forme de résolutions, des opinions sur l'utilisation de la langue polonaise dans le domaine de l'activité publique et du commerce,
- décide des règles d'orthographe et de ponctuation pour le polonais,
- est censé répondre à toutes les institutions publiques et sociales, associations, écoles, ainsi que producteurs, importateurs et distributeurs de biens ou prestataires de services, qui souhaitent connaître son opinion en ce qui concerne l'usage du polonais.



Gdyby Ojczyzną był
język i mowa



es minorités linguistiques

Elles ne constituent que 3-4% au maximum des citoyens de la République de Pologne. Les plus grandes sont: les locuteurs de l'allemand, du biélorusse, de l'ukrainienne, du lithuanien, du kaszoube, du tchèque et du slovaque. Comme il apparaît dans le tableau ci-dessous, leurs nombre est évalué différemment par les associations de minorités et le recensement national de 2002.

Le nombre des membres des plus importantes minorités nationales et ethniques et des locuteurs de la langue régionale:

Langue	Les nombre des usagers selon les associations de minorités (mille)	Les nombre des usagers selon le recensement national de 2002 (mille)
allemand	300	147
biélorusse	240	48
ukrainien	220	34
kachoube	53	5
lithuanien	25	6
slovaque	25	2
tchèque	3	3

La loi sur les minorités nationales et ethniques de 2005 reconnaît 9 minorités nationales: les Bélarusses, les Tchèques, les Lithuaniens, les Allemands, les Arméniens, les Russes, les Slovaques, les Ukrainiens et les Juifs, 4 minorités ethniques (les Karaims, les Lemks, les Roms et les Tatars) et la communauté de langue kaszoube, jouissant du statut de langue régionale. Le nombre des locuteurs est très divers; il varie de quelques dizaines de personnes (la minorité karaim) bien plus de cent mille (la minorité allemande).

Les organes des autorités doivent, comme le veut la loi, aider toute activité qui a pour but de conserver et de développer les langues des minorités et de la langue régionale.

Wiernie służyłem polskiemu językowi

Les écoles où l'enseignement est dispensé dans les langues des minorités nationales et ethniques et dans la langue régionale (en 2005):

Langues	Écoles primaires		Gymnases		Lycées	
	écoles	élèves	écoles	élèves	écoles	élèves
Total	553	32 768	197	14 252	14	1563
Bélorusse	23	1766	13	1029	2	827
Grec	1	21	-	-	-	-
Herbeu ou yidisch	1	59	-	-	-	-
Kachoube	71	3640	17	614	2	170
Lithuanien	12	409	4	196	1	74
Lemk	21	212	10	90	1	13
Allemand	256	24 025	75	11 391	1	121
Rom	74	856	19	91	-	-
Slovaque	6	197	3	71	-	-
Ukrainien	88	1583	56	770	7	358

Selon: Mały rocznik statystyczny Polski 2005, Warszawa 2005, p. 229.

Klaszczą kleszcze
na deszczu



a connaissance des langues étrangères

Selon l'étude „Europeans and their Languages”, (Eurobarometer 243, publié en février 2006), la connaissance, parmi les Polonais, d'au moins une langue étrangère à un niveau qui permet de tenir une conversation est proche de la moyenne européenne, soit 55%. Mais la connaissance de deux ou plus de langues à ce niveau n'était déclarée, en 2001, que par 12% des Polonais. Les langues le plus souvent déclarés étaient le russe (23%), l'anglais (16%), l'allemand (14%) et le français (2%). La diffusion des langues différentes change rapidement: l'expansion de l'anglais s'accompagne du déclin du russe.

Selon Ośrodek Badania Opinii Publicznej (OBOP) [Centre d'Études sur l'Opinion Publique], si l'on considère la connaissance des langues étrangères, trois générations se distinguent: dans le groupe des plus jeunes (14-34 ans), plus de la moitié déclaraient connaître au moins une langue étrangère, parmi les personnes d'âge moyen (35-54 ans)- environ 2/5, enfin parmi les plus âgés (plus de 54 ans) - 1/4. La connaissance des langues étrangères dépend aussi de l'éducation, de la situation matérielle et du logement: parmi les managers ayant des études supérieures et habitant les villes, la connaissance d'au moins une langue étrangère est presque de règle.



a politique langagière

Dans la politique langagière de la République de Pologne, trois volets se distinguent: la politique envers la langue polonaise, envers les autres langues des citoyens polonais et envers l'enseignement des langues étrangères.

Les buts, la portée et les moyens de la politique envers la langue polonaise, qui est en même temps la langue maternelle de la plupart des Polonais et la langue officielle de la République de Pologne, bien commun de tous ses citoyens - tout cela est réglé par la loi sur langue polonaise.

Le Parlement polonais l'a voté, comme l'explique la préambule,

- considérant que la langue polonaise constitue l'élément clé de l'identité nationale et un trésor de la culture nationale,
- considérant la leçon de l'histoire, où les occupants luttaient contre le polonais pour exterminer la nation,
- reconnaissant la nécessité de protéger l'identité nationale dans le processus de globalisation,
- reconnaissant que la culture polonaise a contribué à la construction d'une Europe commune, diverse dans sa culture, et que son développement n'est possible qu'en protégeant la langue polonaise.

C

Daj ać ja pobruszę a ty poczywaj

A partir de ces prémisses, les devoirs suivants sont formulés:

- veiller à la qualité de la langue utilisée en public, perfectionner les compétences linguistiques de ses locuteurs et créer une ambiance propice au développement de la langue comme outil de communication dans tous les domaines,
- diffuser les connaissances sur la langue et sur son rôle culturel,
- promouvoir le respect des régionales et des parlers locaux, les préserver de la disparition,
- promouvoir la langue polonaise à l'étranger,
- assister les enseignants du polonais en Pologne et à l'étranger.

Pour ce qui est de la politique envers les autres langues maternelles des citoyens polonais, les autorités polonaises doivent renforcer le dialogue entre diverses cultures, et avant tout encourager toute activité qui a pour but de préserver les langues des minorités nationales et ethniques et la langue régionale, et favoriser leur développement. Dans cette perspective, l'État polonais garantit les droits suivants:

- de se servir librement de la langue minoritaire dans la vie privée et publique,
- de divulguer et d'échanger des informations en langue minoritaire,
- d'enseigner la langue minoritaire ou dans la langue minoritaire.

Considérant l'intensification, quantitative et qualitative, des relations avec l'étranger, nouées par des institutions ou des personnes privées, ainsi que l'accélération du développement de la coopération internationale politique, économique et culturelle, à l'échelle européenne, mais aussi globale, l'État favorise l'enseignement des langues étrangères dans les écoles de tous niveaux, y compris la formation continue des adultes. L'âge d'apprendre obligatoirement d'abord une, puis deux langues étrangères est systématiquement abaissé. Une bonne connaissance d'au moins une langue étrangère est une condition légale pour être embauché dans l'administration publique.

* Le texte cité sur la dernière page de couverture signifie:

"Que toutes les nations sachent que les Polonais parlent leur propre langue, et non jacassent comme les oies."

Mikołaj Rej (1505-1569)



es institutions nationales liées à la langue

Parmi les institutions les plus importantes agissant sur toute la Pologne, qui de par la loi ou leur statut s'intéressent à la qualité de la communication langagière en Pologne, il faut mentionner:

Rada Języka Polskiego przy Prezydium Polskiej Akademii Nauk

Conseil de la langue polonaise à l'Académie Polonaise des Sciences
ul. Nowy Świat 72, PL 00-330 Warszawa, tél./fax +48 22 657 28 89
www.rjp.pl e-mail: rjp@rjp.pl

Państwowa Komisja Poświadczania Znajomości Języka Polskiego jako Obcego

Comité national de certification de maîtrise du polonais comme langue étrangère
ul. Smolna 13, PL 00-370 Warszawa, tél. + 48 22 827 94 10, fax + 48 22 826 28 23
www.buwiwm.edu.pl/certyfikacja e-mail: certyfikacja@buwiwm.edu.pl

Towarzystwo Miłośników Języka Polskiego Association des Amateurs du Polonais

al. Mickiewicza 31, PL 31-120 Kraków, tél. + 48 12 632 63 58
www.jezyk-polski.pl e-mail: artur.czesak@wp.pl

Towarzystwo Kultury Języka Association de la Culture Linguistique

ul. Krakowskie Przedmieście 26/28, PL 00-927 Warszawa, tél./fax + 48 22 552 24 00
www.tkj.uw.edu.pl; e-mail j.porayski-pomsta@uw.edu.pl

L'institution principale qui mène des recherches sur le polonais ancien et contemporain est

Instytut Języka Polskiego Polskiej Akademii Nauk

L'Institut de la Langue Polonaise de l'Académie Polonaise des Sciences
al. Mickiewicza 31, PL 31-120 Kraków, tél./fax +48 12 632 87 13
www.ijp-pan.krakow.pl e-mail: IreneuszB@poczta.ijp-pan.krakow.pl

D'intenses recherches sur le polonais sont également menées par les centres universitaires suivants:

Instytut Filologii Polskiej Uniwersytetu w Białymstoku

L'Institut de Philologie Polonaise de l'Université de Białystok
pl. Uniwersytecki 1, PL 15-420 Białystok, tél. +48 85 745 74 46, tél./fax +48 85 745 74 78
<http://hum.uwb.edu.pl> e-mail: filolog@hum.uwb.edu.pl

Instytut Filologii Polskiej Uniwersytetu Kazimierza Wielkiego w Bydgoszczy

Institut de Philologie Polonaise de l'Université de Casimir le Grand à Bydgoszcz
ul. Jagiellońska 11, PL 85-067 Bydgoszcz, tél. +48 52 322 98 39, +48 52 322 16 38, +48 52 321 31 80
<http://ukw.edu.pl/uczelnia/strona.php?id=1> e-mail: wydzhum@hum.ukw.edu.pl

Instytut Filologii Polskiej Uniwersytetu Gdańskiego

L'Institut de Philologie Polonaise de l'Université de Gdańsk
ul. Wita Stwosza 55, PL 80-952 Gdańsk 5, tél. +48 58 523 21 00, fax +48 58 341 16 66
www.fh.ug.gda.pl

Wydział Filologiczny Uniwersytetu Śląskiego w Katowicach

La Faculté des Langues et des Lettres de l'Université de Katowice
pl. Sejmu Śląskiego 1, PL 40-032 Katowice, tél. +48 32 256 24 02, +48 32 256 24 22
<http://venus.fil.us.edu.pl/>

Instytut Polonistyki Uniwersytetu Jagiellońskiego

L'Institut de la Langue et des Lettres Polonaises de l'Université Jagellone
ul. Gołębia 16, PL 31-007 Kraków, tél. +48 12 422 05 54, 663 13 34, fax +48 12 429 28 65
www.polonistyka.uj.edu.pl e-mail: wpuj@polonistyka.uj.edu.pl

Instytut Filologii Polskiej Katolickiego Uniwersytetu Lubelskiego

L'Institut de la Philologie Polonaise de l'Université Catholique de Lublin
Al. Racławickie 14, PL 20-950 Lublin, tél. +48 81 445 43 20 www.kul.lublin.pl/1152.html

but
buta
butowi
butem
bucie
buty
butów
butom
butami
butach

Wydział Humanistyczny Uniwersytetu im. Marii Skłodowskiej-Curie w Lublinie
Faculté des Sciences Humaines de l'Université de Maria Skłodowska-Curie à Lublin
pl. Marii Curie-Skłodowskiej 4, PL 20-031 Lublin
www.umcs.lublin.pl

Wydział Filologiczny Uniwersytetu Łódzkiego
Faculté des Langues et des Lettres de l'Université de Łódź
ul. Kościuszki nr 65, PL 90-514 Łódź, tél. +48 42 665 52 53, fax +48 42 665 52 54
www.filolog.uni.lodz.pl e-mail: filolog@uni.lodz.pl

Wydział Humanistyczny Uniwersytetu Warmińsko-Mazurskiego w Olsztynie
La Faculté des Sciences Humaines de l'Université de Warmie et de Mazurie à Olsztyn
ul. Kurta Obizta 1, PL 10-725 Olsztyn <http://human.uwm.edu.pl/>

Instytut Filologii Polskiej Uniwersytetu Opolskiego
La Faculté des Langues et des Lettres de l'Université de Opole
pl. Kopernika 11, PL 45-040 Opole, tél. + 48 77 54 16 003, fax +48 77 54 16002
www.pol.uni.opole.pl e-mail: filpol@uni.opole.pl

Wydział Filologii Polskiej i Klasycznej Uniwersytetu im. Adama Mickiewicza w Poznaniu Collegium Maius
La Faculté de Philologie Polonaise et Classique de l'Université d'Adam Mickiewicz à Poznań
ul. Fredry 10, PL 61-701 Poznań, tél. +48 61 829 46 92-94, fax +48 61 829 36 41
www.amu.edu.pl/index.php?linkid=1966

Wydział Filologiczny Uniwersytetu Rzeszowskiego
La Faculté des Langues et des Lettres de l'Université de Rzeszów
al. Rejtana 16 B, PL 35-959 Rzeszów, tél. +48 17 872 12 05, +48 17 872 12 06, fax +48 17 872 12 86
www.univ.rzeszow.pl/wydzial_filologii.php e-mail: dziefil@univ.rzeszow.pl

Instytut Filologii Polskiej Uniwersytetu Szczecińskiego
La Faculté des Langues et des Lettres de l'Université de Szczecin
al. Piastów 40b, PL 71-065 Szczecin, tél. +48 91 444 27 13, tél./fax +48 91 444 27 12
www.us.szcz.pl/hum_ifp e-mail: dorlew@univ.szczecin.pl

Wydział Filologiczny Uniwersytetu Mikołaja Kopernika w Toruniu
La Faculté des Langues et des Lettres de l'Université de Mikołaj Kopernik à Toruń
ul. Fosa Staromiejska 3, PL 87-100 Toruń, tél. +48 56 611-35-10, tél./fax +48 56 622-66-59
www.fil.umk.pl

Wydział Polonistyki Uniwersytetu Warszawskiego
La Faculté de la Langue et des Lettres Polonaises de l'Université de Varsovie
ul. Krakowskie Przedmieście 26/28, PL 00-927 Warszawa, tél. +48 22 55 20 428
www.polon.uw.edu.pl

Wydział Nauk Humanistycznych Uniwersytetu Kardynała Stefana Wyszyńskiego w Warszawie
La Faculté des Sciences Humaines de l'Université de Kardynał Stefan Wyszyński à Varsovie
ul. Dewajtis 5, PL 01-815 Warszawa, tél. +48 22 561 89 03
www.wnh.uksw.edu.pl e-mail: polonistyka@uksw.edu.pl

Wydział Filologiczny Uniwersytetu Wrocławskiego
La Faculté des Langues et des Lettres de l'Université de Wrocław
pl. Biskupa Nankiera 15, PL 50-140 Wrocław,
tél. +48 71 343 30 29, +48 71 375 22 25, +48 71 375 25 13, fax +48 71 343 30 29
www.wfil.uni.wroc.pl/

Wydział Humanistyczny Uniwersytetu Zielonogórskiego
La Faculté des Sciences Humaines de l'Université de Zielona Góra
al. Wojska Polskiego 69, PL 65-762 Zielona Góra, tél. + 48 68 328 32 38, fax + 48 68 328 32 79
www.wh.uz.zgora.pl e-mail: dziekanat@wh.uz.zgora.pl



On 22 February 2005 the Senate of the Republic of Poland passed a special resolution, thus making 2006 the Year of the Polish Language. Recognizing the fact that the Polish language is the fundamental element of Polish national identity and that it is one of the nation's greatest treasures, the Senate expressed the view that this special year would create favourable conditions for showing the enormous wealth and diversity of the Polish language, from the standard language to regional and rural dialects. In the Senate's opinion, as a result of Poland's accession to the European Union, responsibility for the Polish language has taken on a new, international dimension. Since Polish has become an official language of the European Union, not only is it necessary to promote and preserve its use in Poland, but also to promote knowledge about the Polish language and encourage people to learn Polish abroad.

Many seminars, conferences and congresses — both national and international — have taken place during the Year of the Polish Language. There have also been many competitions for oratory talent and recitation contests, as well as quizzes about the Polish language, and many other events, including countrywide public spelling competitions.

The Council for the Polish Language was invited to act as one of the Year's coordinating bodies. It also took under its wing several projects put forward by various institutions, aimed at popularising knowledge about the Polish language and promoting a healthy enthusiasm for it. One of these projects was the publication of this booklet about the Polish language, now and in the past, in the 20 official languages of the European Union.

The aim of this booklet is to popularize knowledge about the Polish language and to contribute to the flow of information about European languages and the sociolinguistic situation in EU countries, thus promoting the development of a plurilingual Europe with a rich linguistic heritage and one in which the inhabitants would have a certain ability to communicate in several languages, including the Polish language, which would comprise an integral part of this European diversity.

Prof. Andrzej Markowski
Chairman of the Council for the Polish Language.

Warsaw, December 2006

Aby język giętki powiedział wszystko,
co pomyśli głowa

Daj, ać ja pobrus
wiedział wszystko
mojej pięknej ojc
nieńskim rumieńc



A niechaj narodowie
wždy postronni znają,
Iż Polacy nie gęsi,
iż swój język mają



by język giętki p
Polacy nie gęsi, i